







*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

## **Montant de l'Offre**

L'introduction en bourse d'Europcar comprendra :

- L'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire pour un montant brut d'environ 475 millions d'euros, correspondant à un produit net estimé d'environ 441 millions d'euros ; et
- La cession de 33.000.000 d'actions ordinaires existantes par les Actionnaires Cédants, pour un montant brut d'environ 379,5 millions d'euros, pouvant être porté à environ 507,7 millions d'euros maximum en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix de l'Offre.

## **Fourchette indicative de prix**

Le prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative comprise entre 11,50 euros et 15,00 euros par action.

Le prix de l'offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative. La fourchette indicative pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du prix de l'offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le prix de l'offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette indicative de prix de l'offre (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

## **Calendrier indicatif de l'Offre**

L'Offre à Prix Ouvert débutera le 15 juin 2015 et devrait se clôturer le 24 juin 2015 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Le Placement Global débutera le 15 juin 2015 et devrait se clôturer le 25 juin 2015 à 13 heures (heure de Paris).

Le Prix de l'Offre devrait être fixé le 25 juin 2015.







*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

**Avertissement :**

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Europcar Groupe ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de Europcar Groupe peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Europcar Groupe n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).*

*Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel.*

*En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Europcar Groupe d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de Europcar Groupe sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Europcar Groupe ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié*



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

## RESUME DU PROSPECTUS

Visa n°15-270 en date du 12 juin 2015 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

### Section A – Introduction et avertissements

<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de la Société</b>	Sans objet.
<b>Section B – Émetteur</b>		
<b>B.1</b>	<b>Raison sociale et nom</b>	Raison sociale : Europcar Groupe (la « <b>Société</b> » et, avec ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, le « <b>Groupe</b> »).





*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

		<p>utilisé par le Groupe pour le suivi de sa performance.</p> <p><i>Les marques Europcar</i></p> <p>Europcar gère ses activités à travers deux marques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europcar®, qui constitue la marque principale du Groupe, utilisée dans le monde entier directement et au travers de son réseau de franchisés afin de servir un large spectre de segments de marché, du haut de gamme à l'économique ainsi qu'un portefeuille de clients diversifié, des « Grands Comptes » clients affaires aux clients particuliers « loisirs » ; et</li> <li>- InterRent®, que le Groupe déploie depuis 2013 pour cibler le segment « loisirs à bas coûts », dans le but d'étendre les segments de clientèle servis.</li> </ul> <p>Cette stratégie vise à présenter un portefeuille de marques clairement défini afin de rendre lisible et d'améliorer la perception des marques par les segments de clientèle visés et permettre de continuer à renforcer la position d'Europcar sur ses marchés clés.</p> <p><i>Offre de services Europcar</i></p> <p>Depuis 2012, le Groupe déploie un programme de transformation dénommé « <i>Fast Lane</i> », visant à renforcer la présence du Groupe sur le marché et préparer sa transition de société de location de véhicules à celle d'acteur des services de mobilité. Dans ce cadre, le Groupe capitalise sur sa connaissance du marché de la location de véhicules pour développer de nouveaux produits et services innovants sous ses marques Europcar® et InterRent® et saisir les opportunités issues des nouvelles tendances de mobilité.</p> <p><i>Les clients Europcar</i></p> <p>Le Groupe offre ses produits et services à un large éventail de clients « loisirs » et « affaires ». La clientèle « affaires » comprend notamment les « Grands Comptes » et les petites et moyennes entreprises qui louent des véhicules ainsi que les entreprises louant des véhicules afin d'offrir des services de remplacement à leurs clients. La clientèle « loisirs » comprend principalement les particuliers qui louent des véhicules pour leurs vacances mais également les personnes qui louent des véhicules à d'autres fins personnelles, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'agences de voyages, de tour-opérateurs ou de courtiers.</p> <p><i>Le réseau Europcar</i></p> <p>Le réseau Europcar est constitué d'agences de location exploitées directement par le Groupe et d'agences de location exploitées par des agents et franchisés. Afin d'étendre et renforcer sa présence à l'échelle mondiale, le Groupe a également recours à des partenariats et des accords de représentation</p>
--	--	--



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

		<p>commerciale de vente. Les agences de location exploitées directement par le Groupe et les agences de location exploitées par ses agents sont situées dans les pays suivants dans lesquels le Groupe a une présence et une expérience de longue date et qui sont désignés comme les « Filiales Pays » : Allemagne, Australie, Belgique, Espagne, France, Italie, Nouvelle-Zélande, Portugal et Royaume-Uni. Les franchises renforcent le réseau Europcar à la fois dans certaines Filiales Pays (notamment en France) et surtout dans d'autres pays, permettant d'accroître tant la visibilité de la marque du Groupe que son chiffre d'affaires, et permettent d'offrir à ses clients une offre globale de destinations. Le Groupe dispose de par son réseau d'une clientèle « affaires » et « loisirs » large et diversifiée, chaque Filiale Pays générant une partie plus ou moins importante de son chiffre d'affaires sur l'un ou l'autre de ces segments de clientèle, ou sur les deux de façon assez équilibrée, en fonction de sa situation géographique.</p> <p>Au 31 décembre 2014, le Groupe comptait 2 461 agences de location en Europe, dont 928 agences de location exploitées directement par le Groupe, 597 agences exploitées par des agents et 936 par le biais de franchises. Le Groupe comptait à cette même date 1 192 agences de location dans le Reste du Monde, dont 79 agences de location exploitées directement par le Groupe, 15 agences de location exploitées par des agents et 1 098 par le biais de franchises.</p> <p><i>La flotte Europcar</i></p> <p>Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a pris livraison d'environ 262 000 véhicules et a exploité une flotte moyenne de 189 269 véhicules utilitaires et de loisirs dans les Filiales Pays. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la période de détention moyenne de la flotte était de 8,3 mois (7,4 mois s'agissant uniquement des véhicules (voitures et camions) couverts par des engagements de rachat). Le Groupe approvisionne sa flotte auprès d'un large éventail de constructeurs automobiles avec lesquels il entretient des relations de longue date dont notamment Volkswagen, Fiat Group, General Motors, Renault, Peugeot, Hyundai, Daimler et Ford.</p> <p>Le Groupe estime que la gestion de sa flotte est un élément clé de son expertise. Au cours des dernières années, le Groupe a augmenté de manière significative son taux d'utilisation financière de la flotte par des actions ciblées pour atteindre un taux de 76,4 % en 2014 (contre 74,4 % en 2012). La gestion de la flotte ainsi que l'amélioration du taux d'utilisation financière de la flotte sont basées sur les procédures internes de la Société, sur les équipes de « <i>Revenue &amp; Capacity Management</i> » mises en place au cours de 2012 au niveau central et dans toutes les filiales opérationnelles et sur le système centralisé « Greenway » et ses différents modules spécialisés. Le Groupe acquiert une majorité des véhicules de sa flotte dans le cadre de programmes de rachat au titre desquels les véhicules du Groupe sont rachetés par les constructeurs ou concessionnaires automobiles selon des conditions préalablement définies après une période prédéterminée. Environ 94 %, 92 % et 92 % de la flotte en unités achetées respectivement en</p>
--	--	---







Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

		<p>Code de commerce ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions de catégorie « C » (les « <b>Actions C</b> »), qui sont des actions de préférence au sens des articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce.; et</li> <li>- les actions de catégorie « D » (les « <b>Actions D</b> »), qui sont des actions de préférence au sens des articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce.</li> </ul> <p>Le capital est divisé en 103.428.003 actions ordinaires, 382.042 Actions B, 4.045 Actions C et 4.041 Actions D.</p> <p>Les Actions B, les Actions C et les Actions D ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. A l'issue de l'opération objet de la présente note d'opération, des Actions B, des Actions C ou des Actions D pourraient rester en circulation et ne faire l'objet de conversion qu'ultérieurement. Conformément à la loi, l'émission des Actions B ainsi que l'émission des Actions C et des Actions D ont fait l'objet de rapports de commissaires aux apports en charge d'apprécier les avantages particuliers.</p> <p><i>Détention par Eurazeo</i></p> <p>A la date du visa sur le Prospectus, Eurazeo détient directement 89.947.696 actions ordinaires, 150.810 Actions B, et 4.041 Actions D soit au total environ 86,79 % du capital de la Société.</p> <p>Eurazeo entend convertir en actions ordinaires l'intégralité des Actions B qu'elle détient, à compter du règlement-livraison de la présente Offre. S'agissant des 41.025 Actions B actuellement sous séquestre, leur conversion en actions ordinaires pourrait intervenir à la date de règlement-livraison de la présente Offre au cas où une autorisation judiciaire à cet effet interviendrait avant cette date, ce qui résulterait en un nombre d'actions ordinaires compris entre 106.523 et 219.743, sur la base, respectivement, de la borne inférieure et de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre. A défaut d'une telle autorisation dans ce délai, Eurazeo entend convertir ces Actions B à la suite de la levée du séquestre si ces Actions B lui sont alors transférées.</p> <p>De plus, les 109.785 Actions B détenues par Eurazeo à la date du visa sur le Prospectus seraient converties en un nombre d'actions ordinaires compris entre 285.087 et 588.071, sur la base, respectivement, de la borne inférieure et de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre. Par ailleurs, Eurazeo cèdera ses Actions D aux titulaires des Actions C.</p> <p><i>Détention par ECIP</i></p> <p>La société ECIP Europcar Sarl, société de droit luxembourgeois constituée pour les besoins de la syndication de l'investissement d'Eurazeo dans la Société,</p>
--	--	---

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

détient 13.480.307 actions ordinaires, soit 12,98 % du capital de la Société.

*Détention par les dirigeants et les salariés*

Certains actuels et anciens salariés et dirigeants du Groupe détiennent des Actions B et certains actuels salariés et dirigeants du Groupe détiennent des Actions C. Les dirigeants détenteurs d'Actions C acquerront auprès d'Eurazeo les Actions D à compter de la signature du contrat de garantie relatif à la présente Offre.

*Conversion d'Actions B et cession à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société*

En application du pacte d'actionnaires en date du 29 juillet 2011 conclu entre Eurazeo et certains dirigeants et salariés (actuels ou anciens) de la Société (le « **Management Agreement** »), les titulaires des Actions B ont la possibilité, à l'occasion de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions de la Société, de céder, sur une base *pari passu* avec Eurazeo, des actions ordinaires résultant de l'exercice du droit de conversion attaché aux Actions B (le « **Droit de Cession Pari Passu** »). Conformément aux termes et conditions des Actions B, les titulaires des Actions B peuvent convertir tout ou partie de leurs Actions B en actions ordinaires à compter de l'admission des actions ordinaires aux négociations sur Euronext Paris (le « **Droit de Conversion** »), y compris dans des proportions pouvant excéder le nombre d'Actions B qu'ils peuvent convertir en actions ordinaires pouvant être cédées au titre de leur Droit de Cession *Pari Passu*. Le Droit de Cession *Pari Passu* offert aux porteurs d'Actions B leur permet donc, s'ils le souhaitent, de céder à Eurazeo une partie de leurs actions ordinaires aux mêmes conditions que celles cédées par Eurazeo dans le cadre de la présente opération.

Certains actuels et anciens salariés et dirigeants ont fait connaître à Eurazeo à ce jour leur intention d'exercer leur Droit de Cession *Pari Passu*, ce qui, sur la base de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre, les conduirait à céder dans le cadre de la présente opération, un nombre compris entre 189.907 et 388.284 actions ordinaires, calculé sur la base du ratio de conversion des Actions B en actions ordinaires, lui-même étant notamment déterminé sur la base de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre (ce nombre serait égal, à titre indicatif, à un nombre de 254.057 actions ordinaires, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre). A titre indicatif, à la date du présent Prospectus, l'intégralité des titulaires d'Actions B (soit 51 anciens et actuels salariés et dirigeants du Groupe) ont fait connaître leur intention d'exercer leur Droit de Cession *Pari Passu*, sous réserve de leur droit de rétractation.

Sous réserve de l'exercice éventuel d'un droit de rétractation leur ayant été consenti par Eurazeo, et pouvant être exercé dans les deux premiers jours de la période de souscription, ces actions ordinaires seront cédées à Eurazeo au Prix de l'Offre (sous déduction de commissions bancaires), Eurazeo ayant augmenté le

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

nombre d'actions qu'elle souhaitait céder dans le cadre de la présente opération pour tenir compte de la mise en œuvre du Droit de Cession *Pari Passu* consenti aux autres titulaires d'Actions B.

La répartition de l'actionnariat de la Société à la date du visa sur le Prospectus est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires et de droits de vote	Nombre d'actions de préférence de catégorie B <sup>(4)</sup>	Nombre d'actions de préférence de catégorie C <sup>(4)</sup>	Nombre d'actions de préférence de catégorie D <sup>(4)</sup>	Nombre total d'actions	Pourcentage de détention des actions ordinaires et des droits de vote	Pourcentage de détention du capital
<i>Eurazeo</i>	89.947.696 <sup>(1)</sup>	150.810 <sup>(2)</sup>	-	4.041	90.102.547	86,97 %	86,79 %
<i>ECIP Europcar Sarl</i>	13.480.307	-	-	-	13.480.307	13,03 %	12,98 %
<i>Dirigeants et salariés</i>	-	231.232 <sup>(3)</sup>	4.045	-	235.277	-	0,23 %
<b>Total</b>	103.428.003	382.042	4.045	4.041	103.818.131	100 %	100 %

(1) Dont 346.607 actions émises par la Société le 16 octobre 2007, ayant été transmises à Eurazeo par la société Eureka Participations SAS dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

(2) Parmi ces actions, 41.025 actions de préférence de catégorie B ayant été acquises auprès de Monsieur Philippe Guillemot sont placées sous séquestre au titre d'une ordonnance du 14 juin 2012 dans le cadre d'une procédure contentieuse portant sur l'exercice de la promesse d'achat et ses modalités.

(3) Dont 122.783 actions de préférence de catégorie B toujours détenues par des salariés ne travaillant plus dans la Société.

(4) Les actions de préférence de catégories B, C et D ne confèrent pas de droit de vote.

A l'issue de l'Offre (tel que ce terme est défini à la rubrique E.3 du présent résumé), sur la base d'une fixation du Prix de l'Offre à la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre, l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :

Actionnaires	Détention (Hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation)		Détention (Après exercice intégral de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions ordinaires	% d'actions ordinaires et des droits de vote <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions ordinaires	% d'actions ordinaires et des droits de vote <sup>(2)</sup>
<i>Eurazeo</i> <sup>(1)</sup>	61.687.240	42 %	52.046.106	36 %
<i>ECIP Europcar Sarl</i>	9.215.757	6 %	7.775.417	5 %
Autres	74.334.335	51 %	85.475.273	59 %
<b>Total</b>	<b>145.237.332</b>	<b>100 %</b>	<b>145.296.796</b>	<b>100 %</b>

(1) En prenant pour hypothèse l'absence d'exercice du droit de rétractation des titulaires d'Actions B au titre de leur Droit de Cession *Pari Passu* et la réalisation des cessions à Eurazeo d'actions ordinaires par les titulaires d'Actions B à la suite du règlement-livraison de l'Offre en application du Droit de Cession *Pari Passu*.

(2) Les pourcentages de détention du capital par Eurazeo et ECIP Europcar Sarl varieraient de moins de 1% du capital en prenant pour hypothèse la conversion de l'intégralité des Actions B, des Actions C et des Actions D en actions ordinaires sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre et la cession par Eurazeo aux titulaires d'Actions C de l'intégralité des Actions D.

A l'issue de l'Offre (tel que ce terme est défini à la rubrique E.3 du présent



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Coûts liés à l'exploitation, la location et aux produits des activités ordinaires de la flotte de véhicules <sup>(1)</sup> .....	(151,1)	(138,5)	(686,3)	(671,8)	(691,3)
Charges de personnel .....	(81,0)	(76,1)	(318,2)	(310,8)	(309,2)
Frais généraux du siège et du réseau .....	(53,3)	(47,2)	(199,3)	(194,8)	(212,0)
Dotations aux amortissements .....	(8,0)	(8,0)	(31,8)	(33,8)	(33,0)
Autres produits .....	0,7	1,8	6,9	13,7	19,0
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....	<b>3,6</b>	<b>1,1</b>	<b>253,9</b>	<b>210,2</b>	<b>173,0</b>
Autres produits et charges opérationnels <sup>(2)</sup> .....	(32,7)	(4,0)	(115,7)	(36,3)	(31,6)
<b>Résultat opérationnel</b> .....	<b>(29,1)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>138,2</b>	<b>174,0</b>	<b>141,4</b>
<b>Résultat financier</b> .....	<b>(43,4)</b>	<b>(53,7)</b>	<b>(232,7)</b>	<b>(223,6)</b>	<b>(230,2)</b>
<b>Résultat avant impôts</b> .....	<b>(72,6)</b>	<b>(56,6)</b>	<b>(94,5)</b>	<b>(49,6)</b>	<b>(88,8)</b>
Impôt sur le résultat .....	5,0	(0,1)	(10,7)	(8,1)	(18,4)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....	(1,9)	(1,2)	(6,5)	(5,1)	(3,5)
<b>Résultat net</b> .....	<b>(69,5)</b>	<b>(57,9)</b>	<b>(111,7)</b>	<b>(62,7)</b>	<b>(110,7)</b>

(1) Les composants des « coûts de détention de la flotte » et des « coûts liés à l'exploitation, la location et aux produits des activités ordinaires de la flotte de véhicule » sont détaillés dans la Section 9.1.2.6 « Structure des coûts et efficacité opérationnelle » du Document de Base.

(2) Les autres produits et charges opérationnels (autres produits et charges non courants) de 115,7 millions d'euros en 2014 comprennent essentiellement les charges suivantes : 59,4 millions d'euros liés à un litige et à une procédure d'arbitrage, tous deux en cours avec la société Enterprise (se reporter à la Note 9 aux états financiers consolidés inclus à la Section 20.1 « Informations financières » du Document de Base) ; 23,9 millions d'euros au titre d'un programme de rémunération pluri annuel dont les objectifs ont été atteints en 2014 ; 13 millions d'euros de charges de restructuration liées à des plans de départ dans plusieurs entités du Groupe ; 9,8 millions d'euros de frais externes liés à la poursuite du programme « Fast Lane » (se reporter au Chapitre 9 « Analyse des résultats du Groupe » du Document de Base). Les autres produits et charges opérationnels (autres produits et charges non courants) de 32,7 millions d'euros pour le trimestre clos le 31 mars 2015 incluent l'impact des évolutions des litiges et des procédures et notamment une dotation aux provisions de 45 millions d'euros relative à la procédure devant l'Autorité française de la concurrence (voir la Note 15 aux états financiers consolidés intermédiaires condensés inclus à la Section 20.1.3 « Comptes consolidés intermédiaires condensés du Groupe » du Document de Base).

Les autres produits et charges opérationnels de 36,3 millions d'euros en 2013 comprenaient essentiellement des charges de réorganisation pour 26,7 millions d'euros liées aux mesures mises en œuvre par plusieurs entités du Groupe pour adapter leur structure de coûts dans le cadre du programme de transformation « Fast Lane » ainsi qu'une dépréciation de créances à hauteur de 6,2 millions d'euros suite au changement de réglementation intervenu en 2013 en Italie relatif à la déductibilité de la TVA pour les tour-opérateurs établis en dehors de l'Union Européenne.

Les autres produits et charges opérationnels de 31,6 millions d'euros en 2012 comprenaient essentiellement 19,6 millions d'euros de charges de réorganisation, 8,8 millions d'euros d'amortissements et de dépréciations d'immobilisations. Les charges de réorganisation comprennent 12,2 millions d'euros de coûts de licenciements et 7,4 millions d'euros de frais externes engagés au titre du programme « Fast Lane ».

### Informations financières sélectionnées du bilan du Groupe

(En millions d'euros)	Au 31 mars,		Au 31 décembre,	
	2015	2014	2013	2012
<b>Informations sélectionnées du bilan</b>	<i>(Non auditées)</i>			
Actifs non courants .....	1 375,4	1 363,0	1 336,8	1 373,1
Actifs courants .....	2 858,2	2 583,5	2 330,5	2 402,7
<i>Dont créances et assimilées liées à la flotte de véhicules<sup>(3)</sup> .....</i>	<i>2 154,1</i>	<i>1 932,8</i>	<i>1 668,4</i>	<i>1 788,3</i>
<i>Dont actifs financiers courants<sup>(4)</sup> .....</i>	<i>45,1</i>	<i>49,5</i>	<i>41,4</i>	<i>36,8</i>
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie .....</i>	<i>163,8</i>	<i>144,0</i>	<i>196,4</i>	<i>135,1</i>
<b>Total de l'actif</b> .....	<b>4 233,6</b>	<b>3 946,4</b>	<b>3 667,2</b>	<b>3 775,8</b>
Passifs non courants .....	1 408,3	1 351,2	1 292,8	1 286,9
<i>Dont passifs financiers .....</i>	<i>1 047,6</i>	<i>1 043,1</i>	<i>1 036,0</i>	<i>1 016,5</i>



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

analystes et les agences de notation examineront le Résultat opérationnel courant ajusté, l'EBITDA consolidé ajusté et le *Corporate* EBITDA ajusté pour mesurer la capacité du Groupe à respecter ses obligations de remboursement de la dette. Ni le Résultat opérationnel courant ajusté, ni l'EBITDA consolidé ajusté, ni le *Corporate* EBITDA ajusté ne constituent une mesure reconnue en vertu des normes IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au résultat opérationnel ou au résultat net en tant que mesure des résultats d'exploitation ou des flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du résultat opérationnel courant au Résultat opérationnel courant ajusté, *Corporate* EBITDA ajusté et à l'EBITDA consolidé ajusté.

(en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 mars		Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2014	2013	2012
	(Non audités)				
<b>Résultat opérationnel courant*</b> .....	3,6	1,1	<b>253,9</b>	<b>210,2</b>	<b>173,0</b>
Extourne de la charge d'intérêt pour la location de la flotte en contrat de location simple (estimées) (A)	<b>11,6</b>	<b>11,0</b>	53,6	50,2	54,4
<b>Résultat opérationnel courant ajusté</b>	15,1	12,1	<b>307,5</b>	<b>260,4</b>	<b>227,4</b>
Extourne de la dotation aux amortissements .....	8,0	8,0	31,8	33,8	33,0
Charges nettes financières relatives aux emprunts destinés au financement de la flotte .....	(15,3)	(19,3)	(72,9)	(87,5)	(87,0)
Charges d'intérêt pour la location de la flotte en contrat de location simple (estimées) (A)	(11,6)	(11,0)	(53,6)	(50,2)	(54,4)
<b>Corporate EBITDA Ajusté</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(10,2)</b>	<b>212,8</b>	<b>156,5</b>	<b>119,1</b>
Extourne de la dotation aux amortissements liés à la flotte .....	40,8	35,6	164,2	171,2	221,6
Extourne des charges liées aux contrats de location de véhicules de la flotte en contrats de location simple (A) .....	55,1	49,8	245,0	235,8	222,0
Extourne des charges nettes financières relatives aux emprunts destinés au financement de la flotte .....	15,3	19,3	72,9	87,5	87,0
<b>EBITDA consolidé ajusté</b>	<b>107,4</b>	<b>94,5</b>	<b>695,0</b>	<b>651,0</b>	<b>649,7</b>

\*tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et dans les notes annexes aux états financiers

(A) Les charges liées aux contrats de location simple des véhicules de la flotte comprennent une charge de dépréciation, une charge d'intérêts, ainsi que, dans certains cas, une faible commission de gestion. Pour les contrats ne prévoyant pas la répartition précise des loyers entre ces éléments, le Groupe procède à des estimations de cette ventilation sur la base des informations fournies par les loueurs financeurs. Par ailleurs, la charge d'intérêts comprise dans les contrats de location simple étant en substance un coût de financement de la flotte, la direction d'Europcar examine les coûts de détention de la flotte et le résultat opérationnel ajusté du Groupe en excluant cette charge.

Le tableau ci-dessous présente certaines données financières et statistiques de crédit non auditées du Groupe:



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

	Trimestre clos le 31 mars		Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2014	2013	2012
	<i>(Non audités)</i>				
<b>Résultat opérationnel courant*</b> .....	3,6	1,1	<b>253,9</b>	<b>210,2</b>	<b>173,0</b>
Extourne de la charge d'intérêt pour la location de la flotte en contrat de location simple (estimées) (A) .....	<b>11,6</b>	<b>11,0</b>	53,6	50,2	54,4
<b>Résultat opérationnel courant ajusté..</b>	<b>15,1</b>	<b>12,1</b>	<b>307,5</b>	<b>260,4</b>	<b>227,4</b>
Extourne de la dotation aux amortissements .....	8,0	8,0	31,8	33,8	33,0
Charges nettes financières relatives aux emprunts destinés au financement de la flotte .....	(15,3)	(19,3)	(72,9)	(87,5)	(87,0)
Charges d'intérêt pour la location de la flotte en contrat de location simple (estimées) (A) .....	(11,6)	(11,0)	(53,6)	(50,2)	(54,4)
<b>Corporate EBITDA Ajusté.....</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(10,2)</b>	<b>212,8</b>	<b>156,5</b>	<b>119,1</b>
Extourne de la dotation aux amortissements liés à la flotte.....	40,8	35,6	164,2	171,2	221,6
Extourne des charges liées aux contrats de location de véhicules de la flotte en contrats de location simple (A) .....	55,1	49,8	245,0	235,8	222,0
Extourne des charges nettes financières relatives aux emprunts destinés au financement de la flotte .....	15,3	19,3	72,9	87,5	87,0
<b>EBITDA consolidé ajusté .....</b>	<b>107,4</b>	<b>94,5</b>	<b>695,0</b>	<b>651,0</b>	<b>649,7</b>

\*tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et dans les notes annexes aux états financiers

(A) Les charges liées aux contrats de location simple des véhicules de la flotte comprennent une charge de dépréciation, une charge d'intérêts, ainsi que, dans certains cas, une faible commission de gestion. Pour les contrats ne prévoyant pas la répartition précise des loyers entre ces éléments, le Groupe procède à des estimations de cette ventilation sur la base des informations fournies par les bailleurs. Par ailleurs, la charge d'intérêts comprise dans les contrats de location simple étant en substance un coût de financement de la flotte, la direction d'Europcar examine les coûts de détention de la flotte et le résultat opérationnel ajusté du Groupe en excluant cette charge.

**(11)** Le tableau ci-dessous présente le calcul de la dette nette totale (y compris la valeur estimée de l'encours liée aux véhicules de la flotte financés au moyen de contrats de location simple)

	Au 31 mars,	Au 31 décembre,		
	2015	2014	2013	2012
	<i>(Non audités)</i>			
<b>(en millions d'euros)</b> .....				
Passifs financiers (part à long terme et à moins d'un an).....	2 146,0	2 170,6	1 981,1	2 016,8
Trésorerie et équivalent de trésorerie y compris trésorerie soumise à restrictions	(238,5)	(225,8)	(278,1)	(219,1)
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et autres actifs financiers courants .....	(80,5)	(80,6)	(69,4)	(72,9)
<b>Dette nette inscrite au bilan.....</b>	<b>1 827,1</b>	<b>1 864,2</b>	<b>1 633,6</b>	<b>1 724,8</b>
Valeur estimée de l'encours lié aux véhicules financés au moyen de contrats de location simple (A) .....	1 495,2	1 284,1	1 184,8	1 223,9

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

**Dettes nettes totales incluant les engagements hors bilan liés à la flotte** **3 322,3** **3 148,4** **2 818,4** **2 948,7**  
**(B)** .....

\*tels que présentés dans le bilan consolidé et dans les notes annexes aux états financiers

(A) La valeur estimée de l'encours lié aux véhicules financés au moyen de contrats de location simple correspond à la valeur nette comptable des véhicules concernés ; ce montant est déterminé à partir des prix d'acquisition et des taux d'amortissement des véhicules correspondants (sur la base des contrats signés avec les constructeurs). La direction financière de la Société s'assure de la cohérence des données externes qui lui sont transmises.

(B) La dette nette de la flotte (y compris la valeur estimée de la dette estimée pour les contrats de location des véhicules de la flotte en crédit-bail) comprend toute la dette et la trésorerie qui financent la flotte.

(12) Le tableau ci-dessous présente le détail de la dette nette *Corporate* et de la dette nette flotte totale (y compris la valeur estimée de l'encours liée aux véhicules de la flotte financés au moyen de contrats de location simple)

(en millions d'euros)	Au 31 mars,	Au 31 décembre,		
	(Non audités)			
	2015	2014	2013	2012
Obligations subordonnées de premier rang garanties, 11,50%, échéance 2017.....	324	324	324	324
Obligations subordonnées de premier rang non garanties, 9,375%, échéance 2018.....	400	400	400	400
Facilité de crédit de 1 <sup>er</sup> rang renouvelable existante.....	230	201	133	182
Obligations FCT junior (A), intérêts échus, Coûts capitalisés des contrats de financement et autres (B) (G) .....	(149)	(152)	(127)	(198)
<b>Dettes brutes Corporate.....</b>	<b>805</b>	<b>773</b>	<b>730</b>	<b>708</b>
Investissements à court terme (C) .....	(63)	(63)	(53)	(57)
Trésorerie détenue par les entités opérationnelles (C).....	(135)	(129)	(152)	(84)
<b>Dettes nettes Corporate .....</b>	<b>607</b>	<b>581</b>	<b>525</b>	<b>568</b>
Obligations de premier rang garanties (D)	350	350	350	350
Facilité de crédit de 1 <sup>er</sup> rang renouvelable destinée au financement de la flotte .....	350	418	402	337
Obligations FCT junior (A), Coûts capitalisés des contrats de financement et autres .....	142	128	102	150
Financement de la flotte au Royaume-Uni, en Australie et autres facilités de financement de la flotte.....	498	501	395	471
<b>Dettes brutes flotte enregistrée au bilan .....</b>	<b>1 340</b>	<b>1 396</b>	<b>1 250</b>	<b>1 307</b>
Investissements de court terme de la flotte (C)	(16)	(16)	(15)	(15)
Trésorerie détenue par les entités détenant la flotte (C)	(103)	(97)	(126)	(135)
<b>Dettes nettes flotte enregistrée au bilan.....</b>	<b>1 220</b>	<b>1 283</b>	<b>1 109</b>	<b>1 157</b>
Valeur estimée de l'encours lié aux véhicules financés au moyen de contrats de location simple, hors bilan (E)	1 495	1 284	1 185	1 224
<b>Dettes nettes flotte totale incluant les engagements hors bilan liés à la flotte (F)</b>	<b>2 715</b>	<b>2 567</b>	<b>2 294</b>	<b>2 381</b>
<b>Dettes nettes totales incluant les engagements hors bilan liés à la flotte (F)</b>	<b>3 322</b>	<b>3 148</b>	<b>2 818</b>	<b>2 949</b>

(A) Le produit de la souscription des obligations FCT junior souscrites par Europcar International

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

SAS (« ECI ») permet le rehaussement global du crédit et, lorsque cela est applicable, une liquidité supplémentaire. Les obligations FCT junior ne sont utilisées que pour financer les besoins de la dette de la flotte. Les obligations FCT junior sont souscrites par ECI avec la trésorerie disponible ou par des tirages au titre du crédit renouvelable de premier rang.

(B) Pour les pays où les coûts de la flotte ne sont pas financés par des entités dédiées (par exemple, par les entités Securitifleet), la trésorerie utilisée pour financer la flotte, qui aurait pu être financée par la dette de la flotte, est retraitée de la dette nette de la flotte avec un ratio sans risque (de-risk ratio).

(C) En dehors des éléments liés à la flotte, les autres éléments concernant les investissements à court terme et la trésorerie du Groupe sont liés à l'activité récurrente de la Société dont le programme d'assurance du Groupe (voir la Section 4.6 « Assurances et Gestion des risques » du document de base).

(D) Les obligations de premier rang garanties ont été refinancées au cours du mois de juillet 2014. Ces nouvelles obligations à échéance 2021 portent intérêt à 5,125 % (contre 9,75 % et échéance 2017 précédemment).

(E) La valeur estimée de l'encours lié aux véhicules financés au moyen de contrats de location simple correspond à la valeur nette comptable des véhicules concernés ; ce montant est déterminé à partir des prix d'acquisition et des taux d'amortissement des véhicules correspondants (sur la base des contrats signés avec les constructeurs). La direction financière de la Société s'assure de la cohérence des données externes qui lui sont transmises.

(F) La dette nette de la flotte (y compris la valeur estimée de la dette estimée pour les contrats de location des véhicules de la flotte en crédit-bail) comprend toute la dette et la trésorerie qui financent la flotte.

(G) Y compris les intérêts courus non échus sur actifs financiers (Euroguard).

Le tableau ci-après présente l'endettement net du Groupe au 31 mars 2015, dérivé des comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2015, sur une base historique et ajustée pour tenir compte du refinancement, soit (i) l'émission des Nouvelles Obligations ; (ii) l'utilisation du produit de cette émission pour rembourser les Obligations Subordonnées Existantes 2018 en totalité ; (iii) la réalisation de l'introduction en bourse de la Société ; et (iv) l'utilisation d'une partie du produit de l'introduction en bourse de la Société pour rembourser les Obligations Subordonnées Existantes 2017 en totalité (le « **Refinancement** »).

(en millions d'euros)	Au 31 mars, 2015 (Non auditées)	
	Historique	Ajusté
Obligations Subordonnées Existantes 2017 (H) .....	324	0
Obligations Subordonnées Existantes 2018 (I).....	400	0
Nouvelles Obligations .....		475
Facilité de crédit de 1 <sup>er</sup> rang renouvelable existante(K)....	230	230
Obligations FCT junior (A), intérêts courus et non échus, coûts capitalisés des contrats de financement et autres (B) (D)(J).....	(149)	(133)
<b>Dette brute Corporate .....</b>	<b>805</b>	<b>572</b>
Investissements à court terme (C) .....	(63)	(63)
Trésorerie détenue par les entités opérationnelles (C)(G) ..	(135)	(257)
<b>Dette nette Corporate .....</b>	<b>607</b>	<b>252</b>
<b>Dette nette flotte enregistrée au bilan .....</b>	<b>1 220</b>	<b>1 219</b>

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Valeur estimée de l'encours lié aux véhicules financés au moyen de contrats de location simple, hors bilan (E)</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">1 495</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">1 495</td> </tr> <tr> <td><b>Dette nette totale incluant les engagements hors bilan liés à la flotte (F)</b></td> <td style="text-align: right;"><b>3 322</b></td> <td style="text-align: right;"><b>2 967</b></td> </tr> </table> <p>(A) Le produit de la souscription des obligations FCT junior souscrites par Europcar International SAS (« ECI ») permet le rehaussement global du crédit et, lorsque cela est applicable, une liquidité supplémentaire. Les obligations FCT junior ne sont utilisées que pour financer les besoins de la dette de la flotte. Les obligations FCT junior sont souscrites par ECI avec la trésorerie disponible ou par des tirages au titre du crédit renouvelable de premier rang.</p> <p>(B) Pour les pays où les coûts de la flotte ne sont pas financés par des entités dédiées (par exemple, par les entités Securitifleet), la trésorerie utilisée pour financer la flotte, qui aurait pu être financée par la dette de la flotte, est retraitée de la dette nette de la flotte avec un ratio sans risque (de-risk ratio).</p> <p>(C) En dehors des éléments liés à la flotte, les autres éléments concernant les investissements à court terme et la trésorerie du Groupe sont liés à l'activité récurrente de la Société dont le programme d'assurance du Groupe.</p> <p>(D) Y compris les intérêts courus non échus sur actifs financiers (Euroguard).</p> <p>(E) La valeur estimée de l'encours lié aux véhicules financés au moyen de contrats de location simple correspond à la valeur nette comptable des véhicules concernés ; ce montant est déterminé à partir des prix d'acquisition et des taux d'amortissement des véhicules correspondants (sur la base des contrats signés avec les constructeurs). La direction financière de la Société s'assure de la cohérence des données externes qui lui sont transmises.</p> <p>(F) La dette nette de la flotte (y compris la valeur estimée de la dette estimée pour les contrats de location des véhicules de la flotte en crédit-bail) comprend toute la dette et la trésorerie qui financent la flotte.</p> <p>(G) La ligne « Trésorerie détenue par les entités opérationnelles » dans la colonne « Ajusté » inclut les produits nets de trésorerie estimés après le Refinancement (c'est à dire après le remboursement des Obligations Subordonnées Existantes, y compris le paiement des primes de remboursement anticipé (<i>redemption premiums</i>) et des coûts de transaction) (voir le Chapitre 13 « Prévisions ou estimations du bénéfice » de l'actualisation du Document de Base). Ces produits nets de trésorerie sont affectés aux besoins généraux du Groupe, dont notamment jusqu'à 80 millions d'euros destinés à des investissements financiers (acquisitions, partenariats), sur la période 2015-2017 pour les initiatives stratégiques, y compris jusqu'à 25 millions d'euros pour les activités du Lab.</p> <p>(H) Les Obligations Subordonnées Existantes 2017 seront remboursées par une partie des produits de l'augmentation de capital qui serait réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Paris.</p> <p>(I) Les Obligations Subordonnées Existantes 2018 seront remboursées par une partie des produits de l'émission des Nouvelles Obligations.</p> <p>(J) La colonne « Ajusté » reflète l'amortissement des coûts précédemment capitalisés dans le cadre du Refinancement, et de la capitalisation des coûts d'émission des Nouvelles Obligations.</p> <p>(K) La Nouvelle Facilité de Crédit Senior Renouvelable a été conclue le 12 mai 2015 et est entrée en vigueur le 28 mai 2015. La Facilité de Crédit Senior Renouvelable Existante a été remboursée.</p>	Valeur estimée de l'encours lié aux véhicules financés au moyen de contrats de location simple, hors bilan (E)	1 495	1 495	<b>Dette nette totale incluant les engagements hors bilan liés à la flotte (F)</b>	<b>3 322</b>	<b>2 967</b>
Valeur estimée de l'encours lié aux véhicules financés au moyen de contrats de location simple, hors bilan (E)	1 495	1 495						
<b>Dette nette totale incluant les engagements hors bilan liés à la flotte (F)</b>	<b>3 322</b>	<b>2 967</b>						
<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro forma clés sélectionnées</b>	Sans objet.						











Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

		<p>- un ratio de levier <i>Corporate</i> (défini comme la Dette Nette <i>Corporate</i> rapportée au <i>Corporate</i> EBITDA) de moins de 1,5x à la fin de l'exercice 2015. Cet objectif est basé sur les attentes du Groupe quant à l'amélioration de la rentabilité (voir le <i>Corporate</i> EBITDA Ajusté ci-dessus) et la génération de flux de trésorerie (voir la présentation des hypothèses sous-jacentes ci-dessus) associée par ailleurs au Refinancement entrepris dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.</p> <p>Ces prévisions sont fondées sur des informations, des hypothèses et des estimations que la direction du Groupe estime être raisonnables à la date du Prospectus. Celles-ci peuvent évoluer ou changer en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou à l'environnement réglementaire ou en raison d'autres facteurs qui sont imprévisibles à la date du Prospectus. La survenance de l'un ou plusieurs des risques pourrait également affecter l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives du Groupe et donc affecter sa capacité à atteindre ces prévisions. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats qui seront réalisés par le Groupe seront en ligne avec les prévisions ci-dessus.</p>
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	<p>Le rapport d'audit des contrôleurs légaux relatif aux états financiers consolidés des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 de la Société contient les observations suivantes :</p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention :</p> <p>sur le paragraphe « I - Base de préparation des états financiers » de l'annexe aux états financiers consolidés, qui décrit le contexte de préparation de ces états financiers ainsi que les conventions retenues ;  sur le paragraphe « Contexte général et modalités d'établissement des comptes consolidés » ainsi que sur la note 31 - « Engagements hors bilan – (iii) Actifs et passifs éventuels et garanties » de l'annexe aux états financiers consolidés, qui décrit les incertitudes quant aux conséquences éventuelles (i) du litige avec le Groupe Enterprise, et (ii) de la procédure en cours menée par les autorités de la concurrence en France. »</p> <p>Le rapport d'examen limité des contrôleurs légaux relatif aux états financiers consolidés intermédiaires condensés pour la période de trois mois close le 31 mars 2015 ne contient pas d'observation.</p>
<b>B.11</b>	<b>Fonds de roulement net</b>	<p>La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe, avant augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'opération, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus.</p>
<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

		<p><i>Passu</i> (ces actions sont collectivement désignées les « <b>Actions du Pari Passu</b> ») dans les proportions suivantes : (i) au titre des Actions Ordinaires Initiales Cédées par Eurazeo, un nombre d'Actions du <i>Pari Passu</i> compris entre 189.907 et 388.284 Actions Ordinaires Existantes, sur la base respectivement de la borne inférieure et de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre et (ii) au titre des 9.705.284 Actions Ordinaires Supplémentaires Cédées par Eurazeo, un nombre d'Actions du <i>Pari Passu</i> égal, à titre indicatif, à 64.150 Actions Ordinaires Existantes, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre.</p> <p>Il est également précisé qu'en cas de rétractation, en tout ou partie, du Droit de Cession <i>Pari Passu</i>, le nombre d'actions ordinaires cédées par Eurazeo et ECIP Europcar Sarl dans la présente Offre ne sera pas affecté. Toutefois, dans tous les cas où le nombre d'Actions du <i>Pari Passu</i> serait inférieur au nombre maximum envisagé (notamment en cas de rétractation), ECIP Europcar Sarl cèdera à Eurazeo, à la suite de la présente Offre, un nombre d'Actions Ordinaires Existantes tel que la proportion que représentent les actions cédées par Eurazeo dans la présente Offre (après déduction des Actions du <i>Pari Passu</i>) par rapport à sa participation au capital de la Société à la date du visa sur le présent Prospectus soit identique à la proportion que représentent les actions cédées par ECIP Europcar Sarl dans la présente Offre par rapport à sa participation au capital de la Société à la date du visa sur le présent Prospectus.</p> <p>Les Actions Cédées Initiales et les Actions Cédées Supplémentaires sont désignées ensemble les « <b>Actions Cédées</b> ».</p> <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Cédées sont définies ensemble comme les « <b>Actions Offertes</b> ».</p> <p>Les Actions Nouvelles sont toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Ordinaires Existantes.</p> <p><b><i>Date de jouissance</i></b></p> <p>Les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux Actions Ordinaires Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p><b><i>Libellé pour les actions</i></b> : Europcar</p> <p><b><i>Code ISIN</i></b> : FR0012789949</p> <p><b><i>Mnémonique</i></b> : EUCAR</p> <p><b><i>Compartiment</i></b> : Compartiment A</p>
<b>C.2</b>	<b>Devise</b>	Euro.





*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

		<p>sur Euronext Paris devrait avoir lieu le 25 juin 2015 et les négociations sur Euronext Paris (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L.228-10 du Code de commerce) devraient débuter le 26 juin 2015, selon le calendrier indicatif.</p> <p>A compter du 26 juin 2015 et jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre (incluse) prévue le 29 juin 2015, selon le calendrier indicatif, les négociations des Actions Nouvelles et des Actions Ordinaires Existantes (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L.228-10 du Code de commerce) interviendront sur une ligne de cotation unique intitulée « Europcar Prom » et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des Actions Nouvelles.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient rétroactivement annulées. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient rétroactivement annulées, le certificat du dépositaire des fonds ne serait pas émis à la date de règlement-livraison de l'Offre et toutes les négociations intervenues depuis la date des premières négociations seraient rétroactivement annulées qu'elles portent sur les Actions Ordinaires Existantes ou les Actions Nouvelles, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.</p> <p>A compter du 30 juin 2015, les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « Europcar ».</p> <p>Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p>
<p><b>C.7</b></p>	<p><b>Politique en matière de dividendes</b></p>	<p>Conformément à la loi et aux statuts de la Société, l'assemblée générale peut décider, sur proposition du Directoire et sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, de la distribution d'un dividende.</p> <p>La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014.</p> <p>La Société a pour objectif de distribuer à ses actionnaires, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale, à compter de 2017, un montant annuel représentant au moins 30 % de son résultat net annuel pour l'exercice précédent, dans la limite des montants légalement distribuables et des restrictions au titre de ses instruments de dette. Cet objectif ne constitue cependant pas un engagement de la Société. Les dividendes futurs dépendront notamment de la situation financière générale du Groupe et de tout facteur jugé pertinent par le Directoire et le Conseil de surveillance de la Société.</p> <p>La politique de distribution de dividendes de la Société prendra en compte notamment les résultats de la Société, sa situation financière, le respect de ses objectifs, ainsi que les restrictions applicables au paiement de dividendes prévues</p>

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

		dans les différents instruments de dette du Groupe.
<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à la Société ou à son secteur d'activité</b>	<p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après. Il s'agit :</p> <p>(i) des risques relatifs au secteur d'activité et aux marchés du Groupe, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la concurrence élevée dans le secteur de la location de véhicules ;</li> <li>• aux changements structurels dans le secteur de la location de véhicules qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la rentabilité du Groupe ;</li> <li>• à la dégradation des conditions macro-économiques ou une baisse de la demande de voyages en Europe ou dans les autres régions dans lesquelles le Groupe opère, qui pourrait affecter défavorablement le volume de locations de véhicules dans ces régions ;</li> <li>• au fait que le secteur d'activité de la location de véhicules est très saisonnier et sensible aux conditions climatiques, et que toute perturbation de l'activité de location durant les pics saisonniers, ou toute discordance entre la demande effective et les prévisions du Groupe, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière ;</li> <li>• à l'évolution rapide du secteur d'activité de la location de véhicules, en particulier en raison de l'apparition de nouvelles solutions de mobilité ;</li> </ul> <p>(ii) aux risques réglementaires et juridiques, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au respect de la réglementation, en vigueur ou à venir, applicable aux activités du Groupe, principalement les réglementations en matière de protection des consommateurs, des données personnelles, des règles environnementales et de sécurité et la réglementation relative aux franchisés ;</li> <li>• aux responsabilités et aux assurances ;</li> <li>• à la protection des droits de propriété intellectuelle ;</li> <li>• aux procédures judiciaires, administratives ou arbitrales ;</li> <li>• au respect du droit de la concurrence, y compris le risque de se voir imposer une amende dans le cadre de l'instruction actuellement conduite par l'Autorité française de la concurrence concernant</li> </ul>







*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

		<p>la capacité à générer des flux de trésorerie dépend de ses filiales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à l’endettement significatif du Groupe qui pourrait défavorablement affecter son activité, ses résultats d’exploitation et sa situation financière ;</li> <li>• à l’incapacité éventuelle du Groupe à continuer de financer des acquisitions de véhicules pour sa flotte à travers des financements adossés à des actifs, ou toute évolution défavorable des modalités du financement adossé à des actifs dont le Groupe dispose, qui pourrait entraîner une augmentation significative du coût de financement et avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats d’exploitation ;</li> <li>• à l’augmentation des taux d’intérêt ou de la marge d’emprunt du Groupe qui pourrait accroître le coût du remboursement de la dette et pourrait ainsi réduire sa rentabilité ;</li> <li>• à la soumission du Groupe à des engagements qui pourraient défavorablement affecter sa capacité à financer ses activités futures et ses besoins en capitaux ou encore sa capacité à poursuivre ses activités et des opportunités commerciales ;</li> <li>• au fait que la capacité du Groupe à rembourser, ou refinancer et payer les intérêts de sa dette, à couvrir ses besoins en flotte, à financer ses dépenses de développement et d’investissement prévues exige d’importants niveaux de trésorerie et/ou un accès au financement ou aux lignes de crédits-bails ;</li> </ul> <p>(v) aux risques de marché et risques financiers, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au risque de change ;</li> <li>• au risque de taux d’intérêt ;</li> <li>• au risque de crédit des contreparties ;</li> <li>• au risque de liquidité qui a été mis à jour à la suite des opérations de refinancement intervenues le 26 mai 2015.</li> </ul>
<b>D.3</b>	<b>Principaux risques propres à l’Offre ou aux actions de la Société</b>	<p>Les principaux facteurs de risque liés à l’Offre ou aux actions de la Société figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un marché actif pourrait ne pas se développer pour les actions de la Société admises aux négociations, ce qui pourrait significativement affecter la liquidité et le prix de marché des actions de la Société ;</li> <li>• le principal actionnaire de la Société continuera à détenir un</li> </ul>









*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

		<p style="text-align: center;">Act ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une offre au public en France réalisée sous la forme d’une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l’ « <b>Offre à Prix Ouvert</b> » ou l’ « <b>OPO</b> »).</li> </ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l’OPO le permet, le nombre d’Actions Offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l’OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d’Actions Offertes, avant exercice éventuel de l’Option de Surallocation. Si la demande exprimée dans le cadre de l’OPO est inférieure à 10 % du nombre d’Actions Offertes, avant exercice éventuel de l’Option de Surallocation, le solde des Actions Offertes non allouées dans le cadre de l’OPO sera alloué dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fraction d’ordre A1 : de 10 à 200 actions ; et</li> <li>- fraction d’ordre A2 : au-delà de 200 actions.</li> </ul> <p>Les fractions d’ordre A1 bénéficieront d’un traitement préférentiel par rapport aux fractions d’ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.</p> <p><b><i>Option de Surallocation</i></b></p> <p>Les Actionnaires Cédants consentiront à Goldman Sachs International, au nom et pour le compte des Établissements Garants, une option permettant l’acquisition d’un nombre d’actions représentant un maximum de 15 % du nombre d’Actions Offertes dans le cadre de l’Offre, soit un maximum de 11.145.624 Actions Cédées Supplémentaires (sur la base d’un Prix de l’Offre égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l’Offre) (l’« <b>Option de Surallocation</b> »).</p> <p>Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d’éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée par Goldman Sachs International, en accord avec les Coordinateurs Globaux et au nom et pour le compte des Etablissements Garants, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de l’annonce du Prix de l’Offre, soit, à titre indicatif, au plus tard le 24 juillet 2015 (inclus).</p> <p><b><i>Fourchette indicative de prix et méthodes de fixation du Prix de l’Offre</i></b></p> <p><b><i>Fourchette Indicative de Prix de l’Offre</i></b></p> <p>Le Prix de l’Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative comprise entre 11,50 euros et 15,00 euros par action, fourchette arrêtée par le Directoire de la</p>
--	--	--









Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

		<p>Deutsche Bank AG, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BNP PARIBAS, ont agi en tant que coordinateurs globaux et teneurs de livre associés et Goldman Sachs International, HSBC Bank plc et Société Générale en tant que teneurs de livre associés dans le cadre de l'émission obligataire de 475 millions d'euros à échéance 2022 réalisée le 10 juin 2015. Le produit net de cette émission obligataire sera libéré et affecté au remboursement de l'émission obligataire de 400 millions d'euros à échéance 2018 lors de la réalisation de l'introduction en bourse de la Société.</p> <p>BNP PARIBAS, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, Deutsche Bank AG, Goldman Sachs International, HSBC France et Société Générale, en qualité d'arrangeurs et de prêteurs, ont également conclu le 12 mai 2015 avec la Société et certaines autres sociétés du Groupe, la Nouvelle Facilité de Crédit Senior Renouvelable. La Nouvelle Facilité de Crédit Senior Renouvelable s'est substituée à la Facilité de Crédit Senior Renouvelable.</p> <p>Par ailleurs, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agit en qualité de Banque Prêteuse dans le cadre du SARF (<i>Senior Asset Revolving Facility</i>) conclu avec Securitifleet Holding SA, en qualité d'Emprunteur SARF, et certaines autres sociétés du Groupe, le 30 juillet 2010 et amendé dernièrement le 12 mai 2015. La Banque Prêteuse a affecté ses créances détenues au titre du SARF, ainsi que toutes les sûretés et droits annexes y afférents, au profit d'un Emetteur FCT qui, en contrepartie, a émis des Obligations FCT Senior souscrites, entre autres, par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Société Générale, Deutsche Bank AG, BNP Paribas et HSBC France.</p> <p>Enfin, Monsieur Michel Mathieu, directeur général délégué de Crédit Agricole SA, est membre, en son nom personnel, du conseil de surveillance d'Eurazeo. Crédit Agricole SA détient, à la date de la présente note d'opération, environ 14 % du capital et 21 % des droits de vote d'Eurazeo.</p>
E.5	<p><b>Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage</b></p>	<p>Les Actionnaires Cédants se sont engagés à céder, dans le cadre de l'Offre, 33.000.000 Actions Cédées Initiales, susceptibles d'être portées à un maximum de 44.145.624 Actions Ordinaires Existantes en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation par la cession par les Actionnaires Cédants d'un maximum de 11.145.624 Actions Cédées Supplémentaires.</p> <p>Certains actuels et anciens salariés et dirigeants ont fait connaître à Eurazeo à ce jour leur intention d'exercer leur Droit de Cession <i>Pari Passu</i>, ce qui, sur la base de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre, les conduirait à céder dans le cadre de la présente opération, un nombre compris entre 189.907 et 388.284 actions ordinaires, calculé sur la base du ratio de conversion des Actions B en actions ordinaires, lui-même étant notamment déterminé sur la base de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre (ce nombre serait égal, à titre indicatif, à un nombre de 254.057 actions ordinaires, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre). A titre indicatif, à la date du présent Prospectus, l'intégralité des</p>





